

## **APPEL À CANDIDATURE POUR L'OCCUPATION D'UN ESPACE DU DOMAINE PUBLIC MUNICIPAL À NARBONNE LOCATION CYCLES**

### **Objet :**

La municipalité de Narbonne lance un appel à candidature pour l'exploitation d'un commerce saisonnier consistant à la location de cycles.

S'agissant d'occupation du domaine public, l'autorisation est délivrée à titre précaire.

Elle est révoquée à tout moment par la commune pour motif d'intérêt général, sans droit à indemnité.

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L.2121.1 et L.2122-1-4 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la Ville de Narbonne pour l'exercice d'activités économiques, celle-ci procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles ci-dessus cités du CGPPP.

L'article L.2122-1-4 du CGPPP précise : « *Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 du CGPPP intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente* ».

L'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques impose pour toute exploitation économique du domaine public, une « *procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester* ».

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un arrêté municipal délivré à titre personnel.

### **Durée et périodicité de l'autorisation :**

La présente autorisation est accordée pour les années 2024, 2025, 2026, 2027 et 2028. Elle a un caractère saisonnier, avec une période d'occupation autorisée du 1<sup>er</sup> avril au 30 octobre.

L'espace à occuper est situé sur le Quai Victor Hugo, dans la partie entre le parking et le Pont de la Liberté, représentant une superficie de 30m<sup>2</sup>, définie par le plan de voirie joint à la présente autorisation.

Cette autorisation donnée n'exclue pas le dépôt auprès du service Urbanisme de la Ville, par un dépôt d'un permis de construire si nécessaire.

La conception architecturale devra prendre en compte la proximité des monuments historiques dans le secteur SPR, en intégrant des spécifications précises en termes de coloris et de matériaux pour garantir une harmonie visuelle et culturelle.

### **Superficie de l'espace occupée :**

L'espace référencé sur le Quai Victor Hugo, entre le parking et le Pont de la Liberté, représente une superficie de 30m<sup>2</sup>. Aucun encombrement de la voie publique en dehors des limites de cet espace ne sera autorisé.

### **Implantation quai Victor Hugo**



### **Caractéristiques de l'autorisation :**

L'autorisation est strictement personnelle et ne pourra en conséquence être cédée, sous louée, prêtée ou transmise par le bénéficiaire. L'occupation de l'emplacement ne confère aucun droit de propriété commerciale sur celui-ci et ne donne lieu à aucune constitution de fonds de commerce.

### **Redevance :**

Cette occupation sera consentie à titre onéreux, conformément aux dispositions de l'article L.2125-1 du CG3P et à la Délibération du Conseil Municipal fixant les redevances d'occupation du Domaine Public.

Le non-paiement de la redevance par le bénéficiaire entrainera le retrait de plein droit de l'autorisation.

### **Dossier de candidature :**

*Les plis transmis devront contenir l'ensemble des documents suivants :*

- *Lettre de motivation ;*
- *Extrait de kbis datant de moins de 3 mois ;*
- *Attestation assurance civile et professionnelle se rapportant à l'exercice d'activités non sédentaires ;*
- *une insertion paysagère du projet ;*
- *Un plan d'aménagement de l'espace.*

### **Dépôt de la candidature :**

Les dossiers de candidature doivent être envoyés à :

Mairie de Narbonne  
Régies et Animations Commerciales  
Place de l'hôtel de Ville, CS 80823  
11785 Narbonne Cedex

Avant la date limite le **31 décembre 2023.**

**Critères de sélections :**

Les candidatures seront examinées selon les critères suivants :

**1. Expérience et compétences du candidat :**

- Expérience dans le secteur de la location de cycles ou dans des activités similaires.
- Compétences en gestion d'entreprise et en service à la clientèle.

**2. Projet d'aménagement de l'espace :**

- Proposition d'un plan d'aménagement attractif et fonctionnel de l'espace.
- Intégration harmonieuse dans le cadre environnant.

**3. Viabilité financière :**

- Capacité à respecter les obligations financières liées à l'occupation de l'espace.

**4. Capacité à respecter les dates et horaires d'occupation :**

- Engagement à respecter la période saisonnière autorisée (du 1er avril au 30 octobre).

**5. Engagement envers la commune :**

- Participation potentielle à des événements locaux.